



Résiliation d'un co titulaire

Par **FranckySilva**, le **01/07/2014** à **10:12**

Bonjour,

Je suis dans le cas ou je me sépare de mon ex-concubine avec qui nous avons eu un enfant.

Après avoir durement réfléchi, je lui laisse l'appartement pour le bien de mon enfant en sachant qu'il me sera pas trop difficile à en retrouver un car je travail dans une grande entreprise ferroviaire...

Ma question est la suivante : le congé de préavis de 3 mois ne vas t-il pas empêcher l'acquisition du nouvelle appartement? (en sachant que je serai toujours titulaire de l'appartement en attendant la fin du préavis).

Merci d'avance.

cordialement.

Par **janus2fr**, le **01/07/2014** à **10:19**

Bonjour,

Pas de problème. Il est courant que deux baux se chevauchent lors d'un changement de résidence.

Par **FranckySilva**, le **01/07/2014** à **10:30**

Une réponse a la vitesse de la lumière. Merci.

J'ai une autre question svp.

Si je fait une nouvelle demande avec la garde mon fils pour avoir un logement plus grand et plus rapide (la réalité est qu'il reste avec sa mère, cela a été décidé en accord oral)

Quelle risque y a t il ?

Merci d'avance.

cordialement.

Par **janus2fr**, le **01/07/2014 à 13:33**

Difficile de vous répondre sans plus de détail.

Je suppose que vous parlez de HLM, mais comme vous ne le précisez pas...

Sinon, pour une location hors HLM, vous louez ce que vous voulez. Une personne seule peut louer un 10 pièces...

Par **FranckySilva**, le **01/07/2014 à 13:57**

Effectivement c'est une demande de logement social a la RATP que je vais engager pour un 3 pièces si je décide d'inclure mon fils dans le formulaire.

Sinon auparavant, c'était une demande auprès de la SNCF incluant mon ex copine et mon fils déjà né pour un 3 pièces également.

Merci d'avance.

cordialement.

Par **janus2fr**, le **01/07/2014 à 14:06**

S'agissant d'un domaine bien particulier (logements sociaux RATP), le mieux est de voir cela avec eux...